



COMPTE RENDU DE LA CONFERENCE AUDIO DIRECTION-OS DU 24 MARS

Etaient présents l'ensemble des directeurs et les 4 OS
Pour la CGT : Jean François LEBE, Didier FEBRER et Jacques STEPHAN

Le Drfip fait le point sur la situation à ce jour en précisant qu'il y a 325 agents concernés par le PCA (20,02%), 92 agents en télétravail (5,7%) et les autres agents sont en maladie, en ASA.

Les objectifs restent les encaissements, les dépenses, les aides aux entreprises et il a informé que les SPF, SDE (à travers le traitement des actes de sociétés réclamés par les banques) seraient concernés ainsi que le recouvrement forcé.

Il rappelle que les effectifs doivent correspondre au strict besoin des services par la mise en place d'équipes par roulement hebdomadaire.

Le matériel concernant le télétravail n'est pas suffisant. Une dotation de 75 micros en provenance de l'Enfip via la Centrale va augmenter le nombre de télétravailleurs.

La détection des agents à risque s'effectue avec des liens permanents avec la médecine de prévention (examen au cas par cas). La période minimale de confinement est de 14 jours. A ce jour, 8 collègues ont des symptômes pouvant correspondre au covid19. Il est rappelé que la drfip informe fréquemment les chefs de service des consignes à respecter (distances entre agents, hygiène) et que l'approvisionnement de gels, de gants (en relation avec la Samsic) est effective. 60 000 masques dits "périmés" ont été donnés à l'ARS en provenance des centres d'encaissement.

Les restaurants administratifs étant fermés, il y a un accord avec l'Agrir et Versopour délivrer aux collègues des repas à emporter à Magenta, Turgot, CEA, CER et Trésorerie CHU. La drfip paiera les repas.

Le Drfip annonce la suspension de l'ouverture de l'accueil au CHU et une commande d'hygiaphones est en cours.

Question de la CGT et réponses du Drfip :

- concernant les conditions de la remise des bons de secours à la Cité et dans les trésoreries : accueil physique à la drfip sans rdv avec le rappel des gestes barrières et la présence de gel et de gants. concernant les trésoreries, accueil sur rdv avec la sécurité sanitaire comme réflexe mais incitation à favoriser l'utilisation d'opérations par virement.
- concernant le télétravail, il n'y a pas assez de dotations et toutes les tâches ne sont pas compatibles avec ce mode de travail. Les ordinateurs des télétravailleurs qui n'ont pas des missions prioritaires vont être redéployés pour des collègues dont les tâches sont prioritaires.
- concernant le CER, toujours avec l'idée de la sécurité sanitaire, le volume d'encaissements devrait diminuer. Les courriers arrivés le jour J sont traités le lendemain pour des raisons de sécurité sanitaire.
- concernant le CEA, l'effectif présent est de 25% avec des journées raccourcies par rapport au volume à traiter désormais.
- concernant les amendes à traiter suite à la verbalisation liée au confinement, leur traitement se fera dans une période de paiement amiable.
- concernant l'installation du télétravail au service de la dépense (13 télétravailleurs en cours). Il est rappelé que cette mission est prioritaire mais que des allègements pour le contrôle des PJ est acté afin de payer plus rapidement.
- concernant les EDR, la mobilité n'est pas d'actualité et qu'à ce jour, 13/48 sont en fonction.
- concernant la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, le drfip précise un assouplissement des modalités d'exercice (cas de force majeure) en conservant le contrôle de la caisse.

- concernant l'accès à webmail, tous les agents ne sont pas habilités (difficultés techniques à ce jour). Il va falloir attendre pour de nouvelles habilitations (les chefs de service doivent faire remonter ces difficultés).
- concernant la notion de volontariat dans un autre secteur que la Drfip, autre administration ou association caritative, le drfip s'interroge sur la sécurisation du statut. La demande va remonter à la Centrale mais le directeur se demande si, avec l'éventuel durcissement du confinement, ce choix possible sera possible.
- concernant la campagne IR, le drfip parle d'adaptation mais n'en dit pas plus. La DG est en réflexion.
- concernant les collègues contractuels dont les contrats se terminent, le Drfip précise que le droit du travail sera appliqué.
- concernant la collègue de Redon (SIE), toujours en attente de résultat définitif du test Covid 19, le lien est permanent avec la médecine de prévention. Il est rappelé qu'en cas de suspicion, il faut prévenir le médecin traitant et la médecine de prévention (à informer lorsque l'agent en ASA) et le feu vert définitif est donné par le médecin pour la reprise d'activité.

Points des autres OS et réponses du Drfip :

Solidaires :

- concernant l'accueil physique, selon le Drfip, peu de sollicitations des contribuables (téléphone, internet). Demande d'une plateforme départementale sur un site (techniquement compliquée) mais possible sur un ou deux SIP avec la présence d'un des encadrants par service sollicité.
- concernant une demande d'attestation de déplacement pour se rendre dans les services comme représentant du personnel pour le secrétaire de Solidaires, le drfip n'y voit pas d'inconvénient.
- concernant le service du courrier de la Cité, effectif restreint mais la drfip comptabilise moins de réception de courriers.
- concernant les mesures de protection, le Drfip dit rester très mobilisé avec les chefs de service et ce, de façon régulière.
- concernant l'accueil à la Cité, selon le directeur, la protection est assurée (présence d'une vitre).
- concernant les cas de suspicion et l'impact sur les collègues à proximité, rdv tous les lundis matins vers 9H30 avec la présence des médecins.
- concernant les entretiens professionnels, à ce jour, pas de réponse pour des délais supplémentaires.
- concernant les volontaires, le Drfip précise : si réelle nécessité sinon confinement.

Cfdt :

- concernant le constat d'escroqueries, le Drfip ne se prononce que sur l'existence de rib frauduleux sur compte bancaire et une affaire de bons de commandes de masques frauduleux.
- concernant le contrôle fiscal, la gestion à venir sera compliquée (attente ordonnance du Conseil d'Etat).
- a été évoqué la prime de 1 000€

Fo :

- demande de recevoir les infos de la Drfip sur les mails personnels.
- concernant les effectifs fluctuants dans les trésoreries, le Drfip précise, de nouveau, les missions essentielles comme la DDR3, les payes avec des roulements sur les "gros" postes comptables.

Le Drfip termine cette conférence en alertant que le nombre de victimes va augmenter.

Si nous constatons que le nombre total de collègues présents dans les services tend à diminuer d'une manière sensible de jour en jour (24 % au 23 mars), nous restons très vigilants.

En effet, le taux de présents sur les trésoreries et les SIE est supérieur : respectivement de 41 % et de 24 %.

(L'état des présents par service est joint à ce mail)

**L'objectif martelé par l'exécutif de la nation et tous les corps de métiers de la santé est :
« Ne sortez pas ! ».**

En conséquence, il appartient à la direction de faire exécuter les missions prioritaires et seulement celles-ci avec un minimum de collègues présents dans les services.

Le télétravail doit aussi de toute urgence servir à empêcher le déplacement du plus grand nombre de collègues possible.